



Pièce 605 ; Immeuble ORSUD
3 / 5 avenue Gallieni ; 94250 GENTILLY

32^e SALON NATIONAL D'AUTEURS ORLEANS 2023

Du 13 au 22 octobre 2023

Le Prix Gilbert Betoux 2022 de **Célia Berthaud** sera exposé avec le salon d'auteurs.

- Vernissage le **13 octobre** à partir de 18h30
- Les Rencontres Photos se dérouleront les **14 et 15 octobre**

Agenda

Le déroulement du Salon National d'Auteur se fera en deux temps :

- Une pré-sélection des séries sur fichiers numériques
- Une sélection sur papiers des séries retenues

Modalités d'Envoi des fichiers numériques

Les photographies seront téléchargées par les participants eux-mêmes, sur le site d'Objectif Image. www.objectif-image.fr. (onglet SNA)

Il est nécessaire d'être inscrit sur le site pour avoir accès au téléchargement.

Du 01 AVRIL au 31 MAI 2023

Désignation des photographies numériques

Les cinq photographies numériques de la série seront nommées de la façon suivante :

Titre-de-la-série_1.jpg – Titre-de-la-série_2.jpg – Titre-de-la-série_3.jpg – Titre-de-la-série_4.jpg – Titre-de-la-série_5.jpg

Ne pas nommer avec son nom ni son club

Format des photos numériques

Les images seront en JPEG, (la plus grande des dimensions doit être égale à 1920 px).
Le profil colorimétrique devra être du SRGB.

Le Règlement

Il est joint à cette lettre,

La liste des séries présélectionnées sera envoyée au club à compter de la mi-juin et ceux-ci devront nous envoyer **la version papier avant le 13 septembre 2023**.



Pour les agents de LA POSTE, non adhérent à Objectif Image, ceux-ci seront avisés par mail. Objectif Image prendra en charge l'impression et le montage sous passe-partout après réception des fichiers en haute résolution.

Les auteurs acceptent que les photographies soient publiées sur le site Internet d'Objectif Image et certifient que les photographies présentées respectent la loi concernant la propriété intellectuelle et le droit à l'image.

La présentation

Les photographies papier envoyées pour le salon seront montées sous passe-partout 40x50 type Contrecollé d'épaisseur 8/10 mm minimum - 20/10 mm maximum,

Les photos présentées sans passe partout, avec ou sans une bordure, sont acceptées à condition d'être collées sur un support 40x50 de 8 à 20/10 mm d'épaisseur. Cela allégera la charge des organisateurs, tout en respectant les volontés d'encadrement des auteurs, et en préservant les photographies d'accident de manipulation lors du jury.

A l'arrière de la photo ou du support, dans le haut à gauche dans le sens de la lecture, sera collée une étiquette, disponible sur le site d'OI.

J'espère que vous participerez en nombre à ce salon et à nos rencontres. Les auteurs participants sont invités à venir pour discuter sur leurs séries, exposées ou pas.

Vous trouverez ci-joint le règlement de la manifestation.

Pierre SOYER



32^e SALON NATIONAL D'AUTEURS OBJECTIF IMAGE 2023

REGLEMENT

1 - Peuvent y participer tous les membres des associations affiliées à OBJECTIF IMAGE. Le but du salon est de présenter chaque année une sélection de 15 Auteurs d'OBJECTIF IMAGE. L'envoi doit être exclusivement effectué par l'intermédiaire de votre association.

2 - Les séries sont constituées de 5 surfaces 40x50 cm à l'intérieur desquelles l'auteur est libre du choix du sujet présenté, du procédé photographique utilisé, de la taille et du nombre des images. Aucun thème n'est imposé.

3 - Les photographies soumises au Jury ne doivent pas avoir été précédemment exposées lors d'un Salon d'OBJECTIF IMAGE et les auteurs doivent avoir l'autorisation des personnes photographiées pour exposer leurs œuvres. De plus les œuvres doivent être libres de droits d'exposition et de reproduction.

4 - Chaque Auteur ne pourra envoyer qu'1 seule série. Chaque association établira un bordereau récapitulatif par auteur. Les bordereaux et les épreuves feront l'objet d'un envoi unique.

5 - Les œuvres photographiques, d'un format libre devront :
- soit être montées sous passe-partout de 8 à 20/10, de dimensions 40x50, la couleur du passe-partout est laissée libre.
- soit pour les œuvres en plein format 40x50, être montées sur un support épais d'environ 20/10.

Les séries exposées seront présentées sous cadre, sans les vitres.

6 - Chaque photographie portera au verso une étiquette collée en haut à gauche, permettant ainsi de reconnaître le sens d'accrochage avec le nom de l'association d'origine, le nom et le prénom de l'auteur, le titre de la série et le numéro d'ordre dans la série. Pour préserver l'anonymat du jugement, aucune indication ni signature ne devra figurer sur la face exposable des œuvres.

7 - Le Jury du Salon sélectionnera quinze séries qui seront présentées à l'exposition et attribuera trois coups de cœur parmi les quinze exposées. Les trois auteurs choisis recevront ainsi le Prix d'Auteur d'OBJECTIF IMAGE

La notification des sélections et le palmarès seront communiqués par le Club organisateur dans les délais les plus brefs après la réunion du Jury. Les décisions du Jury sont sans appel.

8 - Les auteurs acceptent que le Salon soit présenté successivement dans plusieurs villes différentes.

9 - Les auteurs acceptent que pour constituer une collection circulante destinée à être prêtée aux clubs (expositions ou soirées critiques) les séries primées soient retenues et restent à la disposition de l'Union **sous forme de fichiers numériques Haute définition.**

Les fichiers numériques ayant servi à réaliser les tirages pourront faire l'objet d'une nouvelle publication, exposition ou édition dans les seules limites ci-après précisées :

- Publication limitée à des finalités de formation interne, de promotion de l'association et de ses auteurs.
- Les séries ne sont pas divisibles, l'Union s'engageant à respecter le travail d'auteur et la présentation sous forme de série cohérente.
- Publication sur tout support existant ou à venir. Tout nouveau tirage qui serait fait à des fins d'exposition temporaire pourra être restitué à son auteur à l'issue de l'événement envisagé. Celui-ci sera invité à retirer le tirage dans un certain délai, après quoi le tirage pourra être détruit par l'Union, ce qui ne constitue pas une cause de résiliation de la cession de droits consentie.
- Étendue géographique de la cession : monde entier, toujours dans les limites et finalités ci-avant précisées.
- La cession de droits est consentie, pour les finalités ci-avant, à titre gratuit. L'Union s'interdit toute exploitation ou diffusion à titre payant ou à des fins commerciales, et s'engage à ne pas céder les fichiers à des tiers, quelle qu'en soit la raison (à l'exception de la transmission liée aux seuls besoins des tirages lors d'expositions ou de reproduction autorisées par le présent règlement).

La durée totale de la cession de droits concédée par les Photographes aux fins ci-après précisées est de 30 ans. Celle-ci peut faire l'objet de tacites reconductions pour des périodes successives de 5 ans. Les auteurs qui souhaitent résilier la cession devront en informer l'Union par courrier recommandé au plus tard 3 mois avant l'échéance de la période en cours. La cession de droits débute au jour de la première soumission des photographies par les Photographes.

10 - Le Comité d'organisation prendra le plus grand soin des œuvres qui lui seront confiées, mais décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou avarie soit au cours du transport, soit pendant l'exposition.

11 - La participation au Salon d'Objectif Image implique la complète acceptation du présent règlement.

Les envois des Associations accompagnés **des bordereaux** et des **formulaires Colissimo** retour pré-remplis, doivent parvenir à :

Objectif Image – Orléans Image
Chez Mr LORTRIA
2 Place Voltaire - APP 57 45100 ORLEANS

numéro de contact pour le livreur : 06 44 00 19 07

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PHOTOGRAPHIES

OBJECTIF IMAGE – Union Nationale des Associations d'Expression par l'Image
Pièce 605-immeuble ORSUD - 3 / 5 avenue. Gallieni - 94250 Gentilly - Téléphone : 01 45 46 92 97
- email : objectif.image@wanadoo.fr

<http://www.objectif-image.fr/>

Pour le 13 septembre 2023 Dernier délai

En conséquence, vos photos doivent parvenir à votre Association

le.....

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Le Jury tiendra compte, pour le choix des séries qui seront exposées, non seulement de leur valeur artistique, mais également de leur unité et de leur **aspect**.

L'expédition doit se faire à l'aide d'emballages suffisamment rigides de façon à protéger les photographies des risques de pliures. La bonne méthode consiste à les emballer entre **deux plaques de contreplaqué**. Pensez à renforcer les angles.

Obligatoire :

l'adresse de votre club dans la caisse, **pour le retour**, sur une feuille blanche, propre, prête à coller.

Afin de faciliter le retour des photos, je vous demanderai de bien vouloir joindre à votre envoi **un formulaire «Colissimo»** (à retirer à la poste, non payant) rempli avec pour adresse du destinataire la vôtre et comme adresse d'expéditeur celle du club organisateur. Cela évitera au club organisateur d'avoir à remplir tous les formulaires de retour.